

Département de  
l'Yonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU GATINAIS EN BOURGOGNE

PLUi

GATINAIS EN BOURGOGNE  
PAYS D'OUTRE-BOURGOGNE  
INTERCOMMUNAL

Document approuvé

Commune de  
SAINT-AGNAN

PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL

4.2 Document graphique

Ensemble de la commune  
au 1/6000 ème

Pièce n°4, 3-17

Arrêté par délibération du  
Conseil Communautaire :  
Le 26/05/2023

Approuvé par délibération du  
Conseil Communautaire : le 12/04/2024

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Initiative

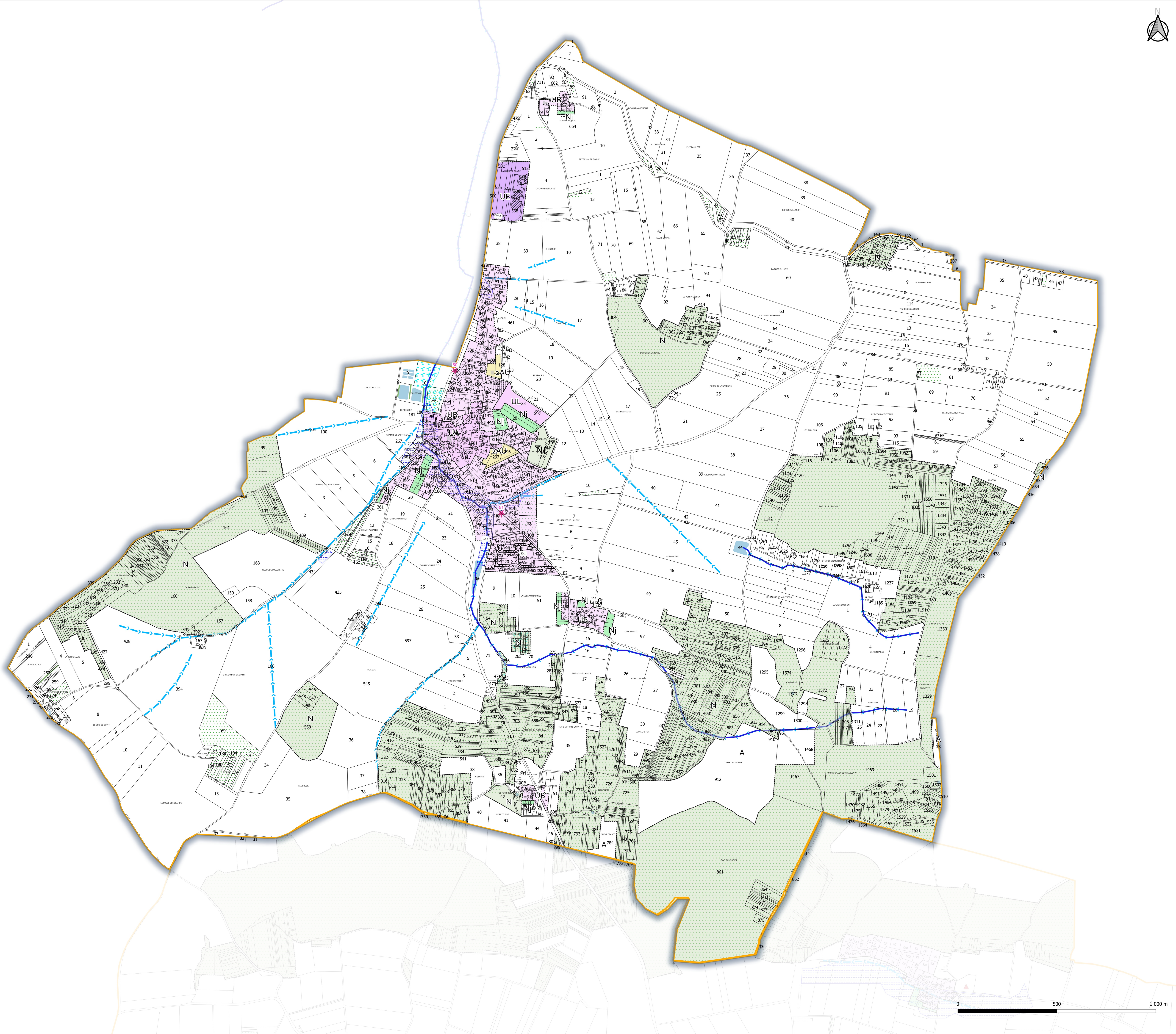
INITIATIVE Aménagement et Développement  
Adresse : 4, Passage Jules Deller - 70000 Veuilly  
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69  
initiativedeveloppement.fr

Agence de Besançon  
Tél : 03.83.83.33.29  
initiativest25@orange.fr

- ZONES URBAINES :**  
UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte  
UB : Zone urbaine mixte d'extension récente  
UB1 : Secteur de la zone UB avec accès sur la RD26 interdit  
UR : Zone du domaine autoroutier  
UL : Zone urbaine à vocation de loisirs  
UE : Zone urbaine à vocation d'activités économiques  
UC : Zone urbaine liée à un domaine privé  
UCb : Secteur de la zone UC lié au domaine de Brannay  
UCs : Secteur de la zone UC lié au domaine de Savigny-sur-Clairs  
UCar : Sous-secteur lié au domaine de Savigny-sur-Clairs  
UCsc : Sous-secteur lié au domaine de Savigny-sur-Clairs  
UEP : Zone urbaine à vocation d'équipements publics
- ZONES A URBANISER :**  
1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat  
1AUL : Zone à urbaniser à vocation d'activités de loisirs  
1AUE : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques  
2AU : Zone de réserve foncière
- ZONES NATURELLES :**  
N : Zone naturelle  
Nf : Secteur de la zone N à vocation de loisirs  
Nj : Secteur de la zone N à vocation de jardins  
Ne : Secteur de la zone N occupé par un centre équestre  
Nh : Secteur de la zone N à vocation d'hébergement de loisirs
- ZONES AGRICOLES :**  
A : Zone agricole  
Ap : Secteur de la zone A à vocation paysagère

- Zone soumise à OAP
- Risques naturels**  
 Zone soumise au risque d'inondation (source : commune)  
 Ruissellement (sources : commune, DDT)  
 Cavités (source : BRGM, IGN)
- Zones et milieux humides**  
 Cours d'eau (sources : DTT 89, commune)  
 Zones humides (source : commune, DREAL, EPAGE/ENS, CEN, CENBP, Betz, Cléry, Quanne, AESN, IAD, FRAPVAL, Pays Gâtinais, SAGE)
- Éléments à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme**  
 Bois à préserver  
 Haies à préserver  
 Mare à préserver (sources : commune, RMB, CENB)  
 Surface en eau à préserver
- Éléments remarquables du patrimoine protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme**  
 Éléments remarquables ponctuels  
 Éléments remarquables surfaciques  
 Alignement de façades  
 Cône de vue
- Autres**  
 Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme  
 Cheminement doux à créer  
 Cheminement doux existant  
 Emplacements réservés

| Num  | Bénéficiaire        | Destination                         | Surface (m²) |
|------|---------------------|-------------------------------------|--------------|
| 32-1 | Commune de ST AGNAN | Acquisition de voirie               | 7430         |
| 32-2 | Commune de ST AGNAN | Création d'une aire de retournement | 190          |
| 32-3 | Commune de ST AGNAN | Réserve incendie                    | 514          |
| 32-4 | CCGB                | Château d'eau                       | 900          |



0 500 1 000 m